

Plan d'action

de la Stratégie méditerranéenne sur

l'éducation pour le développement durable (MSESD)

I. JUSTIFICATION

Le monde dans son ensemble, et la région méditerranéenne en particulier, sont confrontés à des défis majeurs liés à un assemblage complexe de phénomènes naturels et de pressions principalement anthropiques qui entraînent une variabilité et des changements climatiques accélérés, l'épuisement ou la dégradation de ressources naturelles vitales, comme l'eau, la dégradation de la biodiversité et des services écosystémiques, la pollution de l'atmosphère, de l'environnement terrestre et aquatique, la contamination de la chaîne alimentaire, des impacts sur la santé et une série de conséquences et phénomènes socioéconomiques importants liés aux modes de production et de consommation non viables encore dominants, l'accroissement rapide de la population, de la migration, des inégalités - notamment celles liées à la pauvreté et au genre, ainsi que de différentes tensions, y compris les conflits armés, le terrorisme et l'occupation, exercées au moins dans certaines parties de la région élargie suivies de misère, de déplacement et de flux massifs de réfugiés. Certains des points ci-dessus sont également liés à des économies généralement caractérisées par une faible productivité et une exploitation peu efficace des ressources naturelles, et nombre des tensions ont pour origine un manque de confiance et de compréhension souvent fondé dans l'ignorance ou une éducation irrégulière.

Nombre des défis susmentionnés pourraient être abordés au travers de politiques publiques, d'un « élargissement des horizons » des sociétés et de l'adaptation des choix et comportements individuels, dont un grand nombre pourraient être grandement influencés de façon positive à travers un enseignement approprié, en particulier si ce dernier est de qualité et s'oriente vers le développement durable.

Il est avéré qu'une éducation appropriée est indispensable pour répondre aux problèmes du développement durable (DD), produisant un cadre propice et renforçant les compétences ainsi que le l'implication sociale individuelle et collective nécessaires à une évolution plus durable de la société.

Malgré les efforts d'organisations internationales et de pays, de gouvernements, d'institutions éducatives, de secteurs économiques et d'organisations de la société civile, il est urgent de promouvoir, dans toute la région méditerranéenne, une éducation qui offrirait aux apprenants les outils nécessaires pour relever les défis accumulés et émergents de façon créative et optimiste. En outre, un lien plus fort entre l'éducation et les politiques, les stratégies et les efforts de promotion du DD est nécessaire afin d'accomplir le Programme d'action global pour l'éducation au développement durable, les Objectifs de développement durable (ODD) et, en particulier, les ODD4 et d'atteindre les engagements souscrits au titre de conventions majeures.

Cette promotion d'approches éducatives appropriées ne part pas de zéro. Les pays de la région disposent déjà d'une expérience précieuse en matière de coopération internationale pour l'éducation, en particulier l'enseignement supérieur. Ils ont suivi les évolutions de la Décennie des Nations unies pour l'éducation au service du développement durable (DEDD) (2005-2014). Des réseaux éducatifs et associations d'universités, de formation des enseignants et de programmes, nationaux et sous-régionaux, ont été établis, certains traitant de problèmes liés au DD. Il est à noter que les niveaux national, sous-régional et

régional disposent d'une grande expérience en matière d'éducation environnementale (EE), et celle-ci a progressivement intégré des dimensions portant sur la durabilité, devenant ainsi l'EDD. Le défi consiste à trouver comment optimiser toutes ces initiatives et leur potentiel afin de promouvoir l'EDD et le DD au niveau régional/méditerranéen.

Afin de relever ce défi, qui va de la salle de classe jusqu'aux informations véhiculées dans les médias et la recherche multidisciplinaire qui y est rattachée, la coopération internationale/régionale pour l'EDD a été identifiée comme priorité de premier plan par tous les pays et a abouti à l'adoption de la Stratégie méditerranéenne sur l'éducation pour le développement durable (MSESD), un document politique visionnaire et progressiste, qui reste cependant mis en place et en œuvre de manière inégale dans les différents pays de la région. Le présent plan d'action a pour objectif la facilitation de la mise en place du MSESD pour les pays à travers des synergies et programmes concrets.

II. PRÉAMBULE

La Stratégie méditerranéenne sur l'éducation pour le développement durable (MSESD) a été approuvée par les Ministres de l'environnement de l'Union pour la Méditerranée (UpM) à Athènes, le 13 mai 2014. La stratégie a été élaborée dans le cadre de l'UpM, à travers un long processus participatif impliquant des experts internationaux et nationaux d'universités, de départements gouvernementaux, d'organisations non gouvernementales et d'organisations de la société civile, en général, du sud et du nord de la région lors de plusieurs consultations, scientifiquement et techniquement coordonnées par l'Université d'Athènes/la Chaire UNESCO sur l'éducation en développement durable dans la méditerranée et soutenue par l'Initiative méditerranéenne pour l'éducation au service de l'environnement et de la durabilité (MEdIES) du Bureau méditerranéen d'information sur l'environnement, la culture et le développement durable (MIO-ECSDE), dont un grand nombre a été organisé sous l'égide du Programme de renforcement des capacités pour l'environnement méditerranéen Horizon 2020, financé par l'UE.

Le MSESD a été accepté en tant que partie intégrante de la Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD), tandis qu'un indicateur pertinent a été inclus parmi ceux conçus pour témoigner des progrès de la prochaine phase de mise en œuvre de la SMDD (2016-2025).

Le **mandat** pour l'élaboration d'un plan d'action pour le MSESD pour orienter sa mise en œuvre et promouvoir des activités régionales et sous-régionales sur l'EDD provient de la déclaration du MSESD selon laquelle « un plan d'action sur 5 ans sera élaboré pour la promotion d'activités régionales et sous-régionales sur l'EDD, notamment des activités de renforcement des capacités au niveau national, prenant en compte le Programme d'action global pour l'EDD pour faire suite à la DEDD après 2014 ». Il soutiendra les éléments de la SMDD liées à la sensibilisation et à l'éducation du public. Le plan d'action a donc été élaboré en conséquence, facilité par la Chaire UNESCO sur l'éducation en développement durable dans la méditerranée de l'Université d'Athènes, en collaboration avec MEdIES de MIO-ECSDE. En dehors des commentaires des pays et parties prenantes, il a également pris en compte les résultats d'une enquête menée auprès des jeunes à l'échelle de la région.

III. BUT ET OBJECTIFS

Le but

Le but du plan d'action est de faciliter la mise en œuvre du MSED par tous les pays de la région à travers des activités appropriées des gouvernements et autres parties prenantes compétentes.

Objectifs

Les objectifs spécifiques du plan d'action sont :

1. De faciliter, à travers une coopération et des activités régionales, la planification et la mise en œuvre par les Ministères de l'Éducation de la région des priorités nationales d'EDD telles qu'elles s'appliquent aux ressources ou aux domaines thématiques pertinents, aux compétences des éducateurs etc.
2. D'accroître la sensibilisation et la reconnaissance dans l'ensemble de la région du rôle fondamental de l'éducation, et de l'EDD en particulier en tant qu'éducation de qualité, en insistant également sur la perspective développementale transformatrice et participative de l'EDD.
3. D'assurer un soutien accru de la part des gouvernements et autres organismes, à travers la mobilisation des ressources appropriées pour l'intégration de l'EDD, telle que préconisée par le MSED.
4. De soutenir la communauté éducative de la région en ce qui concerne l'élaboration de contenu d'EDD sur le modèle décrit dans le MSED et l'augmentation des ressources humaines et matérielles en matière de production de matériaux pédagogiques, de formation des enseignants etc. librement disponibles.
5. D'assister les Ministères de l'environnement, de l'eau, de l'énergie, de la santé, de l'agriculture etc. de la région pour l'intégration de leurs campagnes et initiatives de sensibilisation et d'éducation liées aux ODD, en voyant l'accès aux ressources susmentionnées non seulement comme un besoin fondamental, mais aussi dans la perspective des droits de l'homme
6. D'indiquer des domaines prioritaires identifiés aux donateurs et partenaires relatifs aux thèmes clés de l'EDD pour la région méditerranéenne.
7. D'aider les pays à respecter leurs engagements internationaux liés à l'EDD auprès de l'UNESCO et d'autres Organisations internationales.
8. De promouvoir des projets de recherche régionaux qui s'appuient sur l'expérience régionale et sous-régionale existante.
8. De renforcer la coopération internationale entre les Institutions éducatives et autres parties prenantes et les OSC afin de promouvoir efficacement les ODD et les approches de développement durable en Méditerranée, à travers des activités régionales.
10. De contribuer à la gestion, à travers des activités éducatives régionales, des crises économiques et humanitaires et des enjeux liés à la paix dans la région.
11. De faciliter une meilleure synergie entre les initiatives éducatives et le secteur privé, notamment en ce qui concerne l'optimisation des interactions dans le cadre des programmes de responsabilité sociale d'entreprises et « l'ouverture » des initiatives des sociétés aux institutions éducatives.

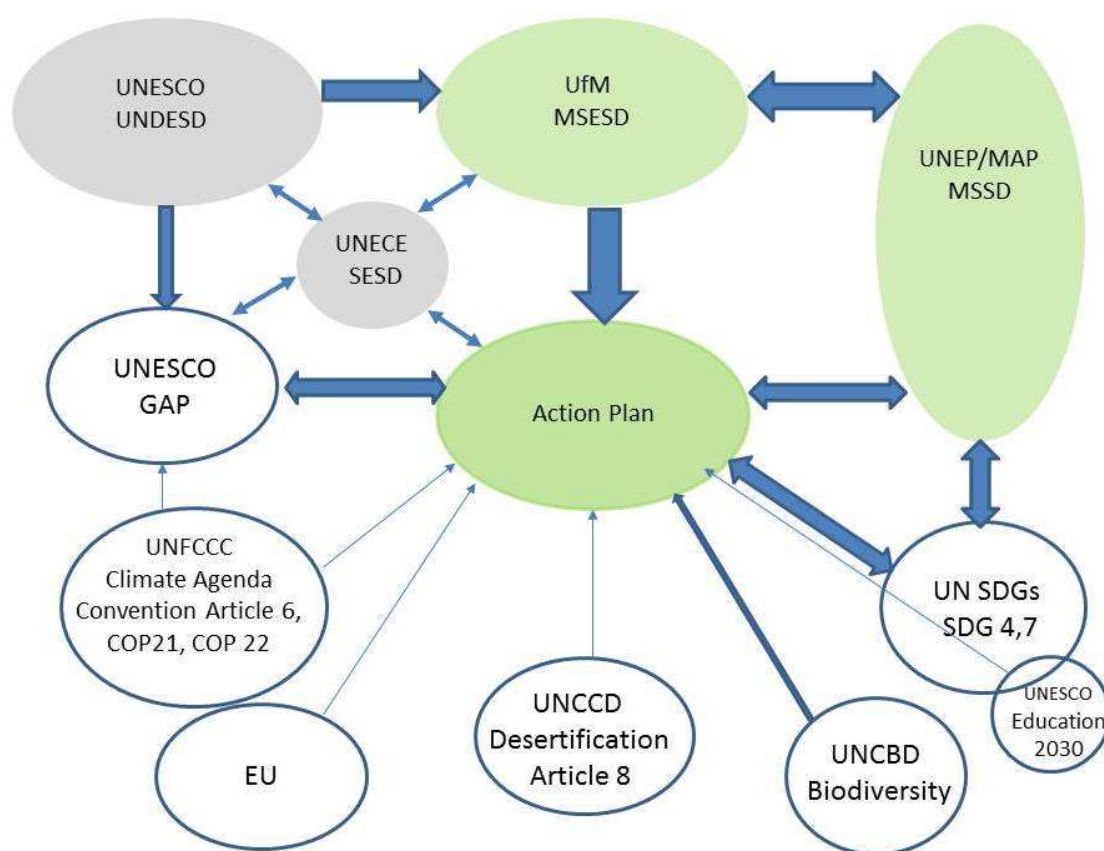
IV. CONTEXTE

Le plan d'action est un instrument de « nouvelle génération », qui pourrait servir de façon intégrée pour tous les engagements internationaux majeurs des pays de la région liés à

l'EDD, facilitant ainsi le suivi par les administrations nationales, et réduisant les chevauchements et recoupements superflus.

Il est souligné que le plan d'action est directement lié, d'une part, aux deux principaux processus méditerranéens pertinents, à savoir : la Stratégie méditerranéenne sur l'éducation pour le développement durable, sous l'égide de l'UpM, et la Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD) (2016-2025) de la Convention de Barcelone, coordonnés par le PNUE/PAM, et, d'autre part, à la promotion et la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD), tout en prenant dûment en compte et en intégrant les autres dispositions pertinentes découlant des conventions internationales et d'évolutions internationales importantes ayant eu lieu depuis mai 2014.

Le graphique ci-dessous présente les liens et initiatives dynamiques (présentés dans les paragraphes qui suivent) ayant été pris en considération lors de l'élaboration du plan d'action et que celui-ci « dessert ».



1. La **Stratégie méditerranéenne sur l'éducation pour le développement durable (MSED)**. Le plan d'action en découle et s'inscrit pleinement dans son cadre. Le MSED et ses 81 articles fournit une vision régionale, définit les buts et objectifs, la portée et les principes, explique l'implication pour l'éducation et propose le cadre de mise en œuvre en identifiant des domaines d'action aux niveaux national et international/régional, tout en clarifiant également les modalités. Le cadre de mise en œuvre fournit les éléments structurels du plan d'action.

BUT

Le but de la Stratégie est d'encourager les pays de la Méditerranée à développer et incorporer l'EDD dans leurs systèmes formels d'éducation, dans tous les sujets pertinents, et dans l'éducation non formelle et informelle...

OBJECTIFS ;

- (a) Veiller à ce que la politique, la législation et les autres cadres réglementaires et opérationnels soutiennent l'EDD ;
- (b) Promouvoir le DD à travers l'apprentissage formel, non formel et informel ;
- (c) Doter les éducateurs des compétences nécessaires pour intégrer le DD dans leur enseignement ;
- (d) Veiller à ce que les outils et matériaux nécessaires pour l'EDD sont accessibles ;
- (e) Promouvoir la recherche sur et le développement de l'EDD ;
- (f) Renforcer la coopération pour l'EDD à tous les niveaux, notamment l'échange d'expérience et de technologies au sein de la région méditerranéenne.

2. La **Stratégie méditerranéenne de développement durable** (SMDD 2016-2025) repose sur une intégration entre le développement socio-économique et la protection des ressources naturelles. Ce principe est synthétisé dans le sous-titre de la Stratégie : « investir dans la durabilité environnementale pour atteindre le développement économique et social ». La SMDD 2016-2025 est complémentaire du Plan d'action pour la Méditerranée en matière de consommation et production durables et de sa feuille de route de mise en œuvre, qui se concentre sur quatre domaines prioritaires : l'alimentation, l'agriculture et la pêche ; la production de biens ; le tourisme ; le logement et la construction. Ces domaines représentent des vecteurs de génération de pollution et de pressions environnementales sur les écosystèmes marins et littoraux, mais contribuent également de façon importante aux économies de la Méditerranée et au bien-être social. La SMDD 2016-2025 a été adoptée par les parties contractantes de la Convention de Barcelone réunis lors de la 19^{ème} Conférence des parties (Athènes, 9-12 février 2016) et s'articule autour de 6 objectifs avec 29 directions stratégiques et 147 actions. Dans le cadre de cette Stratégie, le MSES a été accepté en tant que partie intégrante, et a également été inclus dans la « Déclaration d'Athènes » en tant qu'élément déterminant pour la réalisation des ODD (« Les Ministres, attentifs à la Stratégie méditerranéenne d'éducation au développement durable, [sont] résolus à accroître la sensibilisation du public et le rôle de l'éducation dans la promotion de la durabilité et de la mise en œuvre des objectifs de développement durable en Méditerranée ».)

Afin de définir un processus régional pour le suivi de la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD) 2016-2025 lié à l'adaptation des Objectifs de développement durable (ODD) à la région méditerranéenne, un premier ensemble d'indicateurs de base (30-40), nommé « Tableau de bord de la durabilité en Méditerranée », est en cours d'élaboration, dans le but d'être accessible et facile à communiquer aux décideurs. Dans cet ensemble de base, référence est faite au MSES et un indicateur pour le plan d'action est inclus (voir indicateurs).

3. Le **Programme d'action global de l'UNESCO pour l'EDD** ayant fait suite à la Décennie de l'ONU sur l'EDD (période post 2015), et en particulier à ses cinq Domaines d'action prioritaires, à savoir :

- i. Faire progresser la politique d'EDD en intégrant l'EDD dans les politiques éducatives et de développement durable.
- ii. Transformer les environnements éducatifs et de formation en intégrant les principes de durabilité dans les cadres éducatifs et de formation.
- iii. Renforcer les capacités des éducateurs et formateurs afin d'appliquer l'EDD plus efficacement.
- iv. Habilitier et mobiliser les jeunes en multipliant les actions d'EDD parmi et avec les jeunes.
- v. Accélérer les solutions durables aux niveaux local et des communautés, étendre les projets d'EDD et les réseaux d'EDD multipartites.

4. Le **Cadre d'action Éducation 2030** et la Déclaration d'Incheon qui ont décrit une nouvelle vision pour une éducation de qualité, ouverte à tous et un accès à l'éducation tout au long de la vie.

5. Les **17 Objectifs de développement durable (ODD)** adoptés par tous les Pays membres de l'ONU, dont la plupart mentionnent l'éducation comme étant nécessaire pour l'atteinte de leurs objectifs, et dont l'ODD4 sur l'éducation met l'accent sur le besoin d'assurer l'accès de toutes les filles et tous les garçons à une éducation primaire et secondaire de qualité et que les femmes et les hommes aient tous accès à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, formant une base pour l'amélioration de la qualité de vie des personnes et du développement durable. L'objectif 4.7 en particulier stipule, « d'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable ».

6. La **Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques** (1992), dans son article 6, dispose que « les Parties s'emploient à encourager et à faciliter aux niveaux national et, selon qu'il convient, sous-régional et régional, l'élaboration et l'application de programmes d'éducation et de sensibilisation du public sur les changements climatiques et leurs effets ; ... la formation de personnel scientifique, technique et de gestion ; ... la mise au point et l'échange de matériel éducatif et de matériel destiné à sensibiliser le public aux changements climatiques et à leurs effets ; et la mise au point et l'exécution de programmes d'éducation et de formation, y compris par le renforcement des organismes nationaux et par l'échange ou le détachement de personnel chargé de former des experts en la matière, notamment pour les pays en développement ».

En outre, la **Conférence de l'ONU sur le climat, ou COP 21** (Paris, décembre 2015) a accueilli les représentants de 195 gouvernements qui se sont accordés à maintenir l'augmentation de la température terrestre moyenne bien en dessous de 2°C au-delà des niveaux préindustriels et à poursuivre leurs efforts pour limiter l'augmentation de la température en dessous de 1,5°C au-delà des niveaux préindustriels afin de fortement réduire les risques et impacts des changements climatiques. Lors des négociations de Paris, le rôle essentiel de l'éducation pour les changements climatiques a reçu une attention particulière : l'EDD et l'éducation sur les changements climatiques ont été inclus dans l'Accord de Paris, approuvé par les pays, tandis qu'une journée thématique entière de la Conférence a été consacrée à l'éducation, en reconnaissance de sa priorité absolue dans le programme relatif aux changements climatiques.

De plus, lors la réunion de haut niveau organisée lors de la COP22 à Marrakech le 14 novembre 2016, les directives de l'UNESCO/CCNUCC ont été lancées et le rôle de l'éducation dans la préparation des sociétés pour le changement global et un avenir plus écologique était un message clair.

7. La **Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification** (UNCCD, 1994) dans son article 8 stipule que « la stratégie générale des programmes d'action nationaux (de lutte contre la désertification) vise à renforcer la capacité des autorités locales et à assurer la participation active des populations, des collectivités et des groupes locaux, l'accent étant mis sur l'éducation et la formation, la mobilisation des organisations non gouvernementales qui ont fait la preuve de leur savoir-faire et le renforcement de structures étatiques décentralisées. Ils prévoient, selon qu'il convient, des mesures consistant à intensifier les campagnes de sensibilisation du public et d'éducation écologique et prévoir une formation dans ce domaine, et diffuser les connaissances concernant les techniques relatives à la gestion durable des ressources naturelles ». Dans l'article 11 il précise également que les domaines prioritaires pour les programmes d'action sous-régionaux seront axés, selon qu'il convient, sur des activités de renforcement des capacités, d'éducation et de sensibilisation du public qui sont mieux menées ou appuyées au niveau sous-régional.

8. La **Convention des Nations unies sur la diversité biologique** (UNCBD), dans son article 13, stipule que « les Parties contractantes :

- a) Favorisent et encouragent une prise de conscience de l'importance de la conservation de la diversité biologique et des mesures nécessaires à cet effet et en assurent la promotion par les médias, ainsi que la prise en compte de ces questions dans les programmes d'enseignement ;
- b) Coopèrent, selon qu'il conviendra, avec d'autres États et des organisations internationales, pour mettre au point des programmes d'éducation et de sensibilisation du public concernant la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique ».

9. Le cadre pour la mise en œuvre future de la **Stratégie de la CEE-ONU pour l'EDD** pour un ensemble de pays du nord et de l'est de la Méditerranée (adoptée lors de la 8ème Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » tenue à Batumi, Géorgie, 8-10 juin 2016) préconise :

1. D'encourager les approches institutionnelles globales en élaborant des plans scolaires d'EDD ou en intégrant l'EDD dans les plans scolaires existants.
2. De promouvoir l'extension de l'EDD dans la formation des enseignants et de tous les éducateurs.
3. De renforcer l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) en soutien au développement durable et à l'économie verte.
4. De renforcer l'intégration de l'EDD dans les politiques éducatives et de développement durable internationales et nationales, et d'autres politiques pertinentes.
5. De relier l'EDD à l'éducation formelle, informelle et non formelle.
6. De reconnaître le rôle important des réseaux, notamment ceux de la société civile, du monde académique et des sciences, des organisations non gouvernementales, de l'entreprise, dans la mise en œuvre de l'EDD.

Un ensemble d'indicateurs a été mis en place par la CEE-ONU, et certains ont été intégrés (voir V. D)

10. Les efforts/initiatives de la Ligue des États arabes, à savoir : **le plan pour le développement de l'éducation dans les pays arabes** adopté lors du Sommet de Damas (2008) visant à développer la qualité de l'éducation, les programmes d'études, l'amélioration des capacités des enseignants, les méthodes d'enseignement à tous les niveaux d'éducation, la formation professionnelle et l'apprentissage tout au long de la vie; **La Décennie arabe pour l'éducation des adultes et l'alphabétisation 2015-2024** (Sommet de Sharm El Sheikh 2015); **Le Plan Stratégique de la Ligue arabe pour l'Education, la Culture et la Science (ALESCO) pour la période 2017-2022.**

11. La **Déclaration de Paris** sur « La promotion de l'éducation à la citoyenneté et aux valeurs communes de liberté, de tolérance et de non-discrimination » adoptée lors de la réunion informelle des Ministres de l'éducation de l'Union européenne (17 mars 2015).

À cet égard, le présent plan d'action conjugue et reflète de façon probante les dispositions et engagements compris dans les conventions, stratégies et déclarations susmentionnées, et sa mise en œuvre répond donc simultanément à toutes les priorités et engagements des pays liées à l'EDD auprès de l'ONU et d'autres organisations et instances internationales.

En outre, le plan d'action s'est établi sur une enquête sur la réponse des jeunes méditerranéens concernant le développement durable et la crise actuelle, menée par l'Université d'Athènes/la Chaire UNESCO sur la gestion et l'éducation du développement durable en Méditerranée et MIO-ECSDE tout au long de l'année 2015.

V. RECOMMANDATIONS ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES PROPOSÉES POUR LES ACTIVITÉS ET PROGRAMMES

Le plan d'action découle directement et reflète le « Cadre de mise en œuvre » du MSED (articles 42-70) et il développe et interprète par conséquent les composantes du cadre de façon plus détaillée et concrète, en proposant une feuille de route indicative, afin d'œuvrer pour :

- A. Cultiver les conditions nécessaires pour la bonne mise en œuvre du MSED.
- B. Proposer un ensemble de programmes/projets régionaux communs identifiés de nature institutionnelle/non thématique.
- C. Mettre l'accent sur les questions thématiques prioritaires pour les programmes régionaux
- D. Proposer des indicateurs de progrès et de suivi

A. Cultiver les conditions nécessaires pour la bonne mise en œuvre du MSED

Les domaines prioritaires des interventions institutionnelles et opérationnelles tels qu'identifiés par le MSED (les chiffres entre crochets renvoient aux articles correspondants de la Stratégie) sont présentés ci-dessous, avec les activités clés recommandées pour le plan d'action et une feuille de route indicative (les dates entre parenthèses ne sont qu'indicatives).

Domaine prioritaire 1 [article 42] : Afin d'intégrer les perspectives de DD tout au travers de la scolarité formelle, non formelle et informelle, un soutien politique fort sera nécessaire à tous les niveaux et secteurs de gouvernance.

Activités recommandées (jusqu'à fin 2017) :

- i. Traduire le MSED dans la langue nationale.
- ii. Le distribuer aux autorités et organismes pertinentes y compris les organisations de la société civile.
- iii. Nommer un point focal établissant un contact et une coordination réguliers.

Domaine prioritaire 2 [articles 48 et 49] : Les plans de mise en œuvre nationaux devraient être un élément central de la mise en œuvre.

Activités recommandées :

- i. Établir une plateforme/un comité/organisme national d'EDD avec l'ensemble des parties prenantes des Ministères pertinents (éducation, environnement etc.), du monde académique, des représentants d'éducateurs, d'OSC etc. (jusqu'à fin 2017) pour :
- ii. Rédiger/revoir/réviser/modifier, le cas échéant, le plan national pour l'EDD. (jusqu'à fin 2018)
- iii. Lancer la mise en œuvre du plan national (jusqu'à fin 2018).
- iv. Collecter les données nécessaires, partager l'information et encourager les partenariats relatifs à l'EDD entre différents acteurs. (à partir de fin 2018)

Domaine prioritaire 3 [article 50] : Les curriculums et les activités extrascolaires devraient intégrer et soutenir l'EDD.

Activités recommandées :

- i. Adopter des « cadres » appropriés (y compris les résultats juridiques, institutionnels, d'apprentissage, les compétences) pour l'EDD à tous les niveaux de scolarité, dans toutes les disciplines et tous les matières. (jusqu'à fin 2019)

- ii. Intégrer les principes de DD dans les programmes d'études et établir des modules spéciaux aussi souvent que nécessaire à tous les niveaux de l'enseignement supérieur. (jusqu'à fin 2020)
- iii. Promouvoir une « Approche institutionnelle globale » (WIA - « Whole Institution Approach »)*, améliorer l'octroi et la gestion de structures éducatives visant un DD. (jusqu'à fin 2020)
- iv. Promouvoir l'évaluation de l'impact des programmes d'EDD sur les comportements des apprenants, en utilisant des méthodologies appropriées

Domaine prioritaire 4 [articles 52-53] : Le développement professionnel relatif au DD et l'apprentissage tout au long de la vie au sujet du DD doivent être promus et améliorés.

Activités recommandées (jusqu'à fin 2019) :

- i. Offrir des opportunités d'enseignement liées au DD dans le cadre de formations professionnelles dans toutes les disciplines en ce qui concerne les efforts d'accomplissement des ODD et d'amélioration de leur employabilité.
- ii. Soutenir les activités locales de sensibilisation au DD, impliquant les autorités régionales locales (sous-nationales), les médias, les OSC/ONG, ainsi que les établissements scolaires formels.

Domaine prioritaire 5 [articles 54-55] : Les professionnels dans le secteur de l'éducation doivent renforcer leurs capacités relatives à l'EDD.

Activités recommandées (jusqu'à fin 2019) :

- i. Offrir des opportunités de renforcement des capacités en matière d'EDD aux jeunes éducateurs et au personnel impliqué dans le secteur de l'éducation.
- ii. Intégrer des questions liées à l'EDD dans les programmes de formation et de formation continue internes pour les éducateurs à tous les niveaux de scolarité et pour d'autres parties prenantes dans le domaine éducatif (directeurs, inspecteurs, conseillers pédagogiques etc.).
- iii. Familiariser les éducateurs avec les approches pédagogiques de l'EDD dans les contextes formels et non formels et toutes les parties intéressées du processus éducatif avec la théorie et la pratique de « L'Approche institutionnelle globale ». Dans ce contexte, les éducateurs devraient être interdépendants et libres d'entreprendre des initiatives et d'adopter des méthodologies interactives dans leurs pratiques éducatives.
- iv. Élaborer des critères pour la validation et la reconnaissance des compétences professionnelles en matière d'EDD.

Les Compétences des éducateurs en matière d'EDD élaborées par le groupe d'experts de la CEE-ONU (2011) devraient être prises en considération.

Domaine prioritaire 6 [articles 56-57] : Des matériaux d'EDD accessibles à tous les niveaux doivent être conçus.

Activités recommandées (jusqu'à fin 2019) :

- i. Assurer la disponibilité générale de matériaux d'EDD adéquats et d'autres ressources destinées aux éducateurs, aux jeunes travailleurs, aux apprenants, aux jeunes et aux chercheurs à tous les niveaux de scolarité et de formation.
- ii. Faire usage des technologies de l'information et des communications (TIC) à la fois à des fins d'apprentissage et de travail de jeunesse et de partage d'information.

* *L'approche institutionnelle globale représente plus que la simple intégration de la durabilité dans les programmes. C'est une approche cohésive, collective et collaborative, demandant à toute l'institution éducative, notamment : les programmes et l'enseignement/apprentissage, la direction du campus et la communauté « institutionnelle » (administration-leadership-enseignants-étudiants) de reconnaître la diversité et de promouvoir un engagement partagé pour un enseignement de qualité et l'amélioration de la performance des étudiants, ainsi que l'interaction de l'institution avec la communauté locale. (UNESCO 2014).*

iii. Développer des stratégies pour une diffusion pertinente des matériaux d'EDD.

Domaine prioritaire 7 [articles 58-60] : La recherche interdisciplinaire sur l'EDD devrait représenter une source d'amélioration continue de l'EDD.

Activités recommandées (jusqu'à fin 2019) :

- i. Promouvoir la recherche sur le contenu de l'EDD et les méthodes d'enseignement et d'apprentissage ; les méthodes de travail de jeunesse ; les impacts/avantages et incitations pour l'EDD ; les indicateurs et instruments d'évaluation de l'EDD, l'implication de parties prenantes hors de la sphère pédagogique dans cette activité, c.-à-d. les entreprises, les autorités locales, les associations de jeunesse et de société civile, etc.
- ii. Partager les résultats de la recherche avec les acteurs pertinents aux niveaux local, régional et mondial, intégrer les résultats dans différentes parties du système éducatif et partager des exemples de bonnes pratiques.

Domaine prioritaire 8 [articles 61-62] : Soutenir la coopération sur l'EDD au niveau régional pour examiner et faciliter la mise en œuvre de la Stratégie.

Activités recommandées (jusqu'à fin 2019) :

Suivre de près et créer des synergies avec les processus internationaux et régionaux (UNESCO/GAP, UpM, SMDD, ODD, p. ex.), qui pourraient renforcer la mise en œuvre du MSED et notamment à travers :

- i. la coopération des pays au niveau régional.
- ii. la participation active de la région méditerranéenne, par sa contribution au programme d'EDD au niveau mondial.

Domaine prioritaire 9 [article 64] : Une plus grande attention devrait être accordée aux forums régionaux et sous-régionaux rassemblant des membres du monde de l'enseignement, tels que les fonctionnaires, les éducateurs et chercheurs, et autres acteurs pertinents, y compris les acteurs de la jeunesse et de la société civile pour partager leur expérience et leurs bonnes pratiques relatives aux questions liées au DD et à l'EDD.

Activités recommandées (jusqu'à fin 2021) :

- i. Renforcer la coopération internationale dans le cadre de la mise en œuvre du MSED et des plans nationaux.
- ii. Usage systématique de l'EDD pour soutenir les activités communes des pays pour l'accomplissement des ODD aux niveaux régional et sous-régional.
- iii. Développer et mettre en œuvre un programme d'information/de formation adapté de haut niveau sur les défis et opportunités du DD en Méditerranée ciblant les décideurs, les parlementaires, les autorités nationales et locales, les administrateurs, les leaders du secteur privé, les médias etc.

Domaine prioritaire 10 [article 65] : (jusqu'à fin 2021)

La complexité de l'EDD demande qu'en outre du monde de l'enseignement, d'autres acteurs internationaux pertinents soient impliqués dans le renforcement des connaissances et des compétences liées au DD des professionnels et décideurs.

Activités recommandées (jusqu'à fin 2021) :

Solliciter la participation active des organisations internationales/régionales, des fédérations de secteurs cruciaux - le tourisme, l'agriculture, l'eau, p. ex.- et d'organisations représentant des parlementaires, des conseils municipaux, des organisations de jeunesse, etc., afin d'œuvrer en partenariat avec les pays et autres parties prenantes contribuant, bénéficiant et promouvant la mise en œuvre du MSED.

Domaine prioritaire 11 [article 66] : L'expérience et les besoins diffèrent dans différentes parties de la région méditerranéenne. La coopération sous-régionale doit être renforcée.

Activités recommandées :

Des programmes sous régionaux comme ceux liés : au 5+5 pour la sous-région ouest-méditerranéenne sur l'eau, l'initiative ionico-adriatique etc., doivent élaborer ou créer des synergies avec des composantes pédagogiques. Le « Blue-Green Med Project » également, déjà sous l'égide de l'UpM, et ayant des partenariats avec plusieurs OSC régionales sous l'UpM, doit être soutenu et mis en œuvre (jusqu'à fin 2019). Échanger et partager les bonnes pratiques en EDD produites par les processus susmentionnés.

Domaine prioritaire 12 [articles 67-68] : L'évaluation continue des besoins en EDD de différentes sous-régions est nécessaire. Parmi leurs problèmes, on trouve le manque de matériaux pédagogiques et de sensibilisation adéquats, l'exploitation inefficace des capacités d'institutions d'enseignement supérieur et de recherche, la pénurie d'éducateurs qualifiés, et une sensibilisation insuffisante ainsi qu'un manque de coopération interdépartementale et multipartite pour l'EDD.

Activités recommandées :

- i. Renforcer la production de matériaux d'EDD en coopération avec l'UNESCO, et d'autres organisations et organismes régionaux compétents. (jusqu'à fin 2019)
- ii. Renforcer les alliances et réseaux régionaux et sous-régionaux existants travaillant sur l'EDD et encourager les programmes de jumelage, la coopération et les partenariats bilatéraux ; le renforcement des capacités entre homologues. (jusqu'à fin 2019)
- iii. Se servir, selon qu'il convient, d'autres accords pertinents afin de sensibiliser aux DD ; faciliter le partage de bonnes pratiques et de l'expérience sur l'innovation et l'information issues de l'expérience nationale et de projets de coopération au développement sur des questions liées à l'EDD, en exploitant des outils de TIC, Internet et les réseaux sociaux, p. ex. ; incorporer l'EDD dans les programmes bilatéraux et multilatéraux ; encourager la participation d'ONG et d'autres groupes majeurs de la coopération internationale sur l'EDD ; encourager et coordonner des événements internationaux pour la sensibilisation au DD ; et encourager le partage d'expérience. (jusqu'à fin 2020)

B. Programmes régionaux proposés

Le plan d'action comprend l'ensemble suivant de programmes « institutionnels » (non thématiques) régionaux communs identifiés, certains existants et d'autres nouveaux ou projetés, qui pourraient servir aux pays non seulement pour sensibiliser aux questions environnementales et de DD, sur des sujets clés pour la région, mais également en tant qu'outils pour créer un cadre propice à l'accomplissement de différents ODD. Les programmes proposés devraient être ouverts à tous les pays et parties prenantes de la région et pourraient être élaborés et mis en œuvre en exploitant systématiquement les opportunités et programmes disponibles offerts par l'UNESCO, l'UE, le PNUE etc. et les systèmes de mise en réseau existants entre les écoles, universités centres éducatifs, OSC/ONG etc.

1. Un programme pour la promotion de l'Approche institutionnelle globale dans au moins 50 % des écoles de chaque pays fondé sur des plans scolaires d'EDD sur trois ans englobant tous les cours et moyens disponibles (l'usage de ressources en eau non conventionnelles, accroître l'efficacité énergétique des écoles par divers moyens, la gestion des déchets, des jardins scolaires, les transports alternatifs, la nutrition, la promotion du dialogue, du consensus et du respect des opinions divergentes, encourager l'action et le changement à l'école et dans la communauté, une relation active avec le voisinage de l'école et la population locale, la gouvernance participative des écoles, la participation des étudiants dans la prise de décisions, l'implication des parents dans des projets, des projets/activités sur les ODD établissant des liens localement pertinents, des projets avec des fermiers, professionnels, des initiatives de CPD etc.)

2. Programme de jumelage d'écoles primaires et secondaires entre différents pays de la région.
3. Programme de mobilisation des activités pour les jeunes, y compris les activités des associations et programmes de jeunesse soutenus par les autorités nationales et locales.
4. Programme de soutien à des projets communs entre les écoles, les autorités locales, le secteur privé et les ONG (OSC) de la région méditerranéenne (nord-sud, sud-sud) sur l'EDD.
5. Programme pour le renforcement du lien entre l'éducation, l'EDD et des espaces réservés (réserves de biosphère, zones protégées, p. ex.) se concentrant sur des activités de formation et les cours/universités d'été régionaux, sous-régionaux etc.
6. Programme de renforcement des capacités entre homologues pour les instituteurs et/ou le personnel des Ministères de l'éducation etc. dans le cadre, p. ex., d'un Mécanisme de soutien SWIM-Horizon2020 étendu.
7. Un programme sur l'inclusion de l'EDD dans l'enseignement supérieur, notamment au niveau post-doctoral.
8. Des programmes favorisant les échanges relatifs à l'EDD entre les institutions éducatives de la région méditerranéenne (notamment Erasmus+ pour l'UE).
9. Un programme sur des cours communs d' e-learning sur le DD/l'EDD dans les universités méditerranéennes.
10. Un programme pour la promotion et l'adoption de chartes d'EDD par des établissements d'enseignement supérieur fondées sur l'Approche institutionnelle globale (réforme des programmes intégrant ou renforçant des cours de base sur le DD en Méditerranée, p. ex.).
11. Des programmes post-doctoraux entre les universités méditerranéennes pour des Maîtrises communes sur les questions d'EDD/de DD.
12. Programme sur la recherche sur l'EDD impliquant d'enseignement supérieur et instituts et centres de recherche de toute la région euro-méditerranéenne.
13. Programme pour le renforcement de la coopération relative à l'EDD en renforçant et en étendant les réseaux régionaux travaillant sur l'EDD.
14. Soutenir la coopération régionale pour le secteur de l'éducation des adultes et des programmes de formation tout au long de la vie.
15. Création d'une association de centres de formation méditerranéens ayant des compétences en matière d'EDD.
16. Compte tenu de la très grande sévérité de la crise des réfugiés et migratoire actuelle en Méditerranée, un programme couvrant différents aspects de l'EDD devrait être élaboré à l'adresse et pour (a) des réfugiés et migrants, mettant l'accent sur les enfants, (b) des hôte communautés, (c) des formations professionnelles.
17. Programme de renforcement des capacités pour les médias / Les journalistes traitant de la sensibilisation aux problèmes d'EDD.

C. Questions thématiques prioritaires pour l'EDD dans la région méditerranéenne

Les questions thématiques prioritaires relatives à l'EDD telle qu'abordée indépendamment ou en tant que questions transversales par les activités et programmes régionaux sont énumérées ci-dessous avec quelques potentiels partenaires clés pertinents, internationaux et régionaux.

1. Adaptation et atténuation des changements climatiques basées sur les lignes directrices publiées par l'UNESCO et la CCNUCC| Alliance des Nations unies pour l'éducation, la

formation et la sensibilisation du public aux changements climatiques Secrétariat de la CCNUCC ; GWP-Med ; UpM

2. Sources d'énergie alternatives ; empreinte énergétique | ONU-Énergie ; UpM
3. Biodiversité ; gestion durable des zones protégées ; services écosystémiques | Programme « l'homme et la biosphère » de l'UNESCO ; Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) ; Convention des Nations unies sur la diversité biologique (UNCBD) ; UpM ; WWF ; BirdLife International
4. Érosion des sols et désertification | Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD) ; UpM
5. Diversité culturelle, Patrimoine et ses valeurs, avec toute l'attention requise à l'importance des langues autochtones et des traditions indigènes | UNESCO ; la Fondation euro-méditerranéenne Anna Lindh pour le dialogue entre cultures
6. Autonomisation des femmes et des jeunes | la Fondation euro-méditerranéenne Anna Lindh pour le dialogue entre cultures ; ALF ; le Fonds des Nations unies pour la population ; ONU Femmes ; UpM
7. Gestion intégrée des ressources en eau ; ressources en eau non conventionnelles | le Partenariat mondial pour l'eau en Méditerranée (GWP-Med)
8. Ressources marines ; pêche ; débris marins ; gestion intégrée des zones côtières | PNUE/PAM ; UpM ; le projet faisant suite au Partenariat stratégique pour le grand écosystème marin de la méditerranée (MedPartnership)
9. Migration et crise des réfugiés - impacts directs et indirects, y compris les droits des populations déplacées | le Haut-commissariat aux réfugiés de l'ONU (HCR) ; ALF
10. Paix/résolution des conflits et la promotion de l'esprit de tolérance, de la coexistence, en s'éloignant du fondamentalisme religieux et culturel | UNESCO ; le Haut-commissariat aux réfugiés de l'ONU (HCR) ; ALF
11. Participation publique à la planification et à la prise de décisions pour les questions de développement durable | Convention d'Aarhus ; MIO-ECSDE ; RAED
12. Villes durables ; environnement urbain | Gouvernements locaux pour la durabilité (ICLEI) ; MedCities ; UpM ; ALF
13. Modèles de consommation et de production durables | Cadre décennal de programmation du PNUE/Action globale pour la CPD ; PNUE/PAM CPD/CAR ; UpM
14. Gestion des déchets ; cycle de vie des produits ; recyclage | PNUE/PAM CPD/CAR ; UpM ; SWEEP Net
15. Tourisme durable | Programme de tourisme durable du Cadre décennal de programmation du PNUE concernant la CPD
16. Synergies du secteur privé et public-privé pour le DD (Responsabilité sociale des entreprises, p. ex.) | OCDE ; GWP ; UpM

D. Indicateurs de progrès, de suivi et de signalement proposés

Conformément à l'article 70 du MSES, les Ministres, aux conférences régionales pertinentes (UpM, CMDD, UNESCO etc.) sur l'éducation, l'environnement, le développement durable etc., pourraient souhaiter inclure des sessions, discuter et signaler les progrès de la mise en œuvre du MSES.

L'ensemble initial suivant d'indicateurs pour le suivi de l'évolution du MSED et à fins de signalement est proposé. Il sera enrichi et développé au travers des évolutions aux échelles méditerranéenne et globale.

INDICATEUR 1. Nombre de pays ayant lancé des stratégies nationales d'EDD.

Découlant du « Tableau de bord de la durabilité en Méditerranée » (en développement) qui servira à suivre l'évolution de la mise en œuvre du SMDD (2016-2015).

INDICATEUR 2. Dans quelle mesure (i) l'éducation globale et (ii) l'éducation au développement durable, notamment en matière d'égalité des sexes et de droits de l'homme, sont intégrées

- (a) dans les politiques éducatives nationales
- (b) dans les programmes
- (c) dans la formation des enseignants
- (d) dans le suivi des acquis des élèves.

Ceci peut être obtenu à partir des indicateurs mondiaux (en développement) de l'ODD 4.7. Des directives pour l'évaluation des composantes de l'indicateur pourraient éventuellement être dérivées des indicateurs de la CEE-ONU sur l'EDD, déjà exploités par certains pays méditerranéens.

(http://www.unecce.org/fileadmin/DAM/env/esd/01_Typo3site/LearningFromEachOther.pdf)

INDICATEUR 3. Proportion d'étudiants, par groupes d'âge (ou niveau d'instruction), démontrant une compréhension adéquate des questions liées à la citoyenneté et la durabilité planétaires. Ceci peut être dérivé des indicateurs thématiques (en développement) de l'ODD 4.7.

INDICATEUR 4. Dans quelle mesure la coopération régionale/internationale en matière d'EDD est renforcée dans la région méditerranéenne, et plus particulièrement :

- (a) Les autorités publiques participant dans ou soutenant des réseaux internationaux pour l'EDD (oui/non et liste des réseaux)
- (b) Les institutions/organisations éducatives (formelles et non formelles) dans les pays qui participent dans des réseaux internationaux liés à l'EDD (oui/non et liste des réseaux)
- (c) Existence de mécanismes/accords étatiques, bilatéraux et/ou multilatéraux intégrant explicitement une composante sur l'EDD (oui/non et liste des mécanismes/accords)
- (d) Mesures prises par le gouvernement pour la promotion de l'EDD dans les forums internationaux en dehors de la région (O/N et liste des initiatives).

Dérivé des indicateurs de la CEE-ONU sur l'EDD.

VI. RÔLES, RESPONSABILITÉS et FINANCEMENT

1. Conformément aux articles 71 à 77 du MSED, il a été réaffirmé que la mise en œuvre du plan d'action est principalement la responsabilité des gouvernements et autorités responsables de la mise en œuvre des politiques éducatives de chaque pays. Dû au caractère multi et interdisciplinaire de l'EDD, d'autres Ministères, agences, organisations et parties prenantes devraient être encouragés à soutenir les initiatives d'EDD et à participer à la conception, au soutien et à la mise en œuvre des programmes d'EDD au-delà du système éducatif, reconnaissant ainsi que les interventions d'EDD sont des composantes importantes de la gestion et de du développement professionnel de nombreux secteurs, notamment de la santé, l'industrie, le tourisme, l'agriculture, le financement, le commerce, la construction et les médias. Afin de faciliter les approches coordonnées, les pays sont invités à nommer un agent/point focal responsable de l'EDD dans chaque Ministère de l'éducation.

2. Afin que le MSES D et son plan d'action puissent contribuer de façon importante à l'avenir durable de la Méditerranée, un financement adéquat est une condition préalable importante. Bien que, tel que stipulé dans l'article 75 du MSES D, le coût de sa mise en œuvre devrait, en principe, être à la charge des pays en coordination avec d'autres investissements pour l'éducation, l'EDD devrait également être soutenue par des budgets et fonds supplémentaires consacrés à l'accomplissement des ODD, au-delà de l'ODD 4 et contributions des donateurs. De même, les pays confrontés à des flux de réfugiés sérieux devraient être assistés dans le traitement de l'EDD pour les réfugiés et les hôte communautés.

3. Les activités et programmes régionaux proposés (V. B et V. C) nécessitent un financement adéquat. Les organisations et agences internationales, l'UE, les fondations et donateurs privés devraient incorporer les domaines et thèmes prioritaires dans leurs programmation budgétaire et appels à propositions. Dans le même temps, des efforts systématiques devraient être entrepris afin d'intégrer des composantes d'EDD dans les programmes de développement/d'aide bilatéraux et multilatéraux pertinents, notamment avec l'UE, en considérant l'investissement dans l'EDD comme une véritable activité de développement. La mise en place d'un fonds d'EDD spécialisé pourrait être pris en considération.

4. Un Comité méditerranéen pour l'EDD doit être établi pour suivre et promouvoir la mise en œuvre du MSES D et de son plan d'action. Le Comité collaborera étroitement avec le Programme d'action global (GAP) pour l'EDD de l'UNESCO, la Commission européenne, le Secrétariat de l'Union pour la Méditerranée (UpM) et la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) (facilité par le PNUE/PAM) afin de mener ses tâches à bien. Les Ministères de l'éducation et les autres Ministères responsables de l'environnement et du développement durable de tous les pays de la région ou leurs représentants désignés pourront participer. Les organisations/parties prenantes internationales/régionales (Méditerranée) pertinents participeront également à ce travail. Le comité pourrait mettre en place des groupes de travail afin de se concentrer sur des questions spécifiques, telles qu'une sur les indicateurs de l'EDD. Le Secrétariat du ME d IES et la Chaire UNESCO sur l'éducation en développement durable dans la Méditerranée de l'Université d'Athènes seront invités à prolonger l'activité de leur secrétariat et leur rôle de conseil scientifique sous la direction du Comité.